

N/RÉFÉRENCE : 7522-14-01-00004-00

DATE DE RÉDACTION : 9 mars 2005

SAGIR N/INTERVENTION : 300207519.

IDENTIFICATION		
DATE D'INSPECTION : 18 février 2005	Arrivée : 10 :46	
INSPECTEUR : Eric Gauthier	Départ : 12 :31	
ACCOMPAGNÉ DE : Claude Tétreault		
LIEU INSPECTÉ	ADRESSE POSTALE (si différente)	
BFI-UTL Ltée 379, Chemin des 40-Arpens Lachenaie (Québec) J6V 1A3		
PLAIGNANT(E) : N/A <input checked="" type="checkbox"/>	Rencontré : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
NOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE
PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :		
NOM	FONCTION	TÉLÉPHONE
Jean-Marc Viau	Directeur technique	(450)474-2010 tél. (514)942-4250 cell
PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :		
PHOTO(S) <input checked="" type="checkbox"/> Nombre : 11 CROQUIS <input type="checkbox"/> PLAN(S) <input type="checkbox"/> CARTE(S) <input type="checkbox"/>		
AUTRE(S) ANNEXE(S) : <input type="checkbox"/>		
1.		
BUT(S) : <i>Suivi de l'avis d'infraction du 7 octobre 2004 et contrôle des décrets émis.</i>		

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7522-14-01-00004-00

DATE DE RÉDACTION : 9 mars 2005

SAGIR N/INTERVENTION : 300207519

2- DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Inspection (points vérifiés)-Chronologie

- ▶ La revanche des bassins A, B et C est inférieure à 1,00 mètre ;
- ▶ Rencontre avec Monsieur Jean-Marc Viau ;
- ▶ Départ de l'inspection des lieux avec M. Viau. Nous nous dirigeons vers les étangs 1, 2 et 3 du système de traitement du lixiviat ;
- ▶ Vérification du bassin de rétention des eaux de surface (terminé en janvier 2005) situé au sud-ouest des étangs 1 à 3 (photos). Le bassin est prêt à être en fonction au printemps 2005. Nous voulions voir si la fonte de neige des dernières journées avait eu une influence sur le niveau d'eau du bassin. L'apport d'eau n'a pas été assez suffisant suite à notre dernière inspection pour voir une différence de niveau d'eau (*pour pallier à la problématique du point 1 de l'avis d'infraction du 7 oct. 2004*) ;
- ▶ Prise d'un échantillon à la sortie de l'étang 3 du système de traitement du lixiviat. Le débit de rejet lors de cet échantillonnage était d'environ 5,00 litres/seconde. Le paramètre analysé est le NH_4 (azote ammoniacal). L'échantillon a été prélevé à l'aide d'une perche muni d'un récipient en verre au bout pour le remplissage. Le récipient en bout de tige a été rempli 3 fois de son volume, pour éviter toute contamination externe. L'échantillon prélevé a été mis dans une bouteille de 250 ml de plastique. Préalablement un agent de préservation avait été ajouté dans la bouteille contenant l'échantillon (H_2SO_4 9N). L'échantillon a été conservé dans une glacière munie d'une cellule réfrigérante (« ice pack »). L'échantillon a été porté au CEAEQ de Laval en après-midi pour fin d'analyse ;
- ▶ Dans le secteur E-5 et E-7 des opérations de recouvrement final est en cours. La couche de matériel drainant a été mise (Sable). La couche imperméable est en cours (argile). Selon M. Viau il reste encore environ 1 semaine avant que le recouvrement final de ce secteur soit complété (*pour pallier à la problématique des points 4 et 5 de l'avis d'infraction du 7 oct. 2004*) ;
- ▶ Valve iv-312 dans le secteur E-7 est fermée pour mise de l'argile en cours (recouvrement final). Donc ce secteur n'est pas sous vacuum présentement ce qui pourrait générer des problèmes d'odeurs ;
- ▶ Il y a présentement excavation d'argile dans la partie ouest du décret 89-2004 pour la préparation du fond de la cellule pour ce décret ;
- ▶ M. Viau va nous montrer le bassin qui servira à l'accumulation et au transfert du lixiviat du décret 89-2004 et des eaux du centre de compostage. Les eaux ainsi accumulées dans ce bassin seront pompées vers le bassin # 01 du traitement du lixiviat par une station de pompage et un système de tuyauterie souterraine. M. Viau nous dit que la demande de certificat d'autorisation pour cet aménagement nous sera présentée sous peu ;
- ▶ Dans le bas de talus au nord du décret du secteur Est cellule E1 à E4 une excavation (tranchée) a été faite. Un drain y sera installé pour capter plus efficacement le biogaz et le condensat dans ce secteur. M. Viau nous dit que les travaux finaux pour cet aménagement devraient débuter lors de la semaine du 21 février (*pour pallier à la problématique des points 4 et 5 de l'avis d'infraction du 7 oct. 2004*) ;
- ▶ Nous nous dirigeons vers la partie Nord du décret 89-2004 (secteur Nord). Dans cette partie les activités d'excavation pour compléter le fond de la cellule sont terminées. La couche de matériel drainant (sable) a été mise au fond de la cellule et les drains y sont installés. Il reste seulement à compléter quelques travaux de nivellement. Les dimensions finales du fond de la cellule, pour l'Est du décret 89-2004, est prête à y recevoir des déchets et les dimensions sont de 222 mètres (d'est en ouest) et de 97 mètres (nord au sud), ces mesures ont été prises avec un appareil de type LaserVue. Cette superficie ne

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7522-14-01-00004-00

DATE DE RÉDACTION : 9 mars 2005

SAGIR N/INTERVENTION : 300207519

représente pas la superficie totale du décret, mais une zone du décret 89-2004 ;

- ▶ Un merlon a été fait à l'Est et au Nord du décret 89-2004. Ce merlon servira comme moyen de rétention des déchets, lixiviat et des eaux de surface (pluie) qui pourrait résurger de la masse de déchets lors du remplissage de la cellule. Il sera terminé sous peu, seulement des travaux de profilage seront nécessaires quand les sols seront dégelés ;
- ▶ Nous arrivons dans le secteur Sud du Décret secteur Nord. Nous sommes dans le front de déchets. Beaucoup de camions de matières résiduelles sont présents. Une clôture métallique est située à l'extrémité du front de déchet, pour minimiser le transport par voie aérienne de déchets. M. Viau nous dit que pour ce secteur ils profilent maintenant à une pente de 5%, car dans ce secteur ils approchent du recouvrement final. Dans ce secteur nous avons pu voir la tranchée de réception des déchets internationaux qui ne contenait pas de déchets lors de l'inspection. La tranchée avait une dimension d'environ 12 mètres de longueur par 1,5 mètres de largeur et 5 mètres de profondeur ;
- ▶ En longeant le côté Est du Secteur Est nous avons notés une présence moins grande de déchets (sacs de plastiques...), comparativement à l'inspection du 28 janvier 2005. Il demeure encore qu'il faudra enlever les déchets dans les arbres quand les conditions météorologiques seront plus favorables, M. Viau en a été avisé ;
- ▶ En passant au Sud de la cellule E-12 du secteur Est M. Viau nous montre l'endroit où sera situé le bassin de rétention des eaux de surface (1/3 des eaux de surface du site seront dirigés vers cet aménagement, selon M. Viau). Les travaux ne sont pas entrepris. M. Viau nous dit qu'ils sont à concevoir les plans pour sa construction. Je lui rappelle que les travaux devront être complétés avant la fonte des neiges du printemps 2005 et que comme mentionné dans notre réponse à l'avis d'infraction que ce bassin doit être en fonction pour le 15 mars 2005. M. Viau me dit que quand les plans seront prêts ils feront les travaux. Et selon M. Viau les plans seront disponibles bientôt et que les travaux d'aménagement de ce bassin devraient s'étaler sur environ 1 semaine. M. Viau nous mentionne également que le mandat pour la mise en plan du drainage du site et que les relevés d'arpentage s'y rapportant a été donné à une firme d'arpenteurs géomètres *(pour pallier à la problématique du point 1 de l'avis d'infraction du 7 oct. 2004)* ;
- ▶ À la centrale électrique nous avons pu voir la quatrième torchère à flamme invisible qui est installée. Le raccordement de la torchère est en cours lors de cette inspection. Selon M. Viau la torchère devrait être opérationnelle au cours de la semaine prochaine (21 au 25 février 2005). Nous allons à l'intérieur de la centrale avec M. Viau. Lors de cette inspection un total de 3952 SCFM de biogaz était éliminé aux torchères (3) tandis que de biogaz était acheminé aux moteurs pour transformation en électricité. Les quatre moteurs de l'usine de transformation étaient en fonction. La concentration en méthane était de 58,7%, en oxygène 0,4% et en CO₂ de 39,8%. La pression de soutirage des biogaz pour chacun des trois champs d'extraction des biogaz était de -70 pouces d'eau ;
- ▶ Je demande à M. Viau si un employé était disponible pour prendre des données dans les puits de captage de biogaz. Ces données concernent les paramètres de contrôle des puits d'extraction du biogaz (CH₄, CO₂, O₂, pression et température). M. Viau nous mentionne que l'employé responsable de ce volet est présentement en formation avec un employé de biothermica concernant l'appareil de lecture de méthane que BFI ce sont procuré. Je rappelle à M. Viau, que lors des prochaines inspections nous ferons le relevé de puits d'extraction du biogaz (±10 puits) et ce de façon aléatoire et systématiquement à chaque inspection
- ▶ Retour à l'entrée principale et fin de l'inspection.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7522-14-01-00004-00

DATE DE RÉDACTION : 9 mars 2005

SAGIR N/INTERVENTION : 300207519

3. CONCLUSION

Un échantillon pour l'azote ammoniacal a été prélevé à la sortie du système de traitement du lixiviat. Le recouvrement final est en cours dans le secteur Est cellule E-7 et E-5 et devrait être complété pour la fin février 2005, selon M. Viau. La valve iv-312 de ce secteur est fermée pour recouvrement final d'argile dans ce secteur, ce secteur n'est donc pas sur vacuum pour l'instant. Un bassin qui servira à l'accumulation et au transfert du lixiviat du décret 89-2004 et des eaux du centre de compostage est présent. Les eaux ainsi accumulées dans ce bassin seront pompées vers le bassin # 01 du traitement du lixiviat par une station de pompage et un système de tuyauterie souterraine. M. Viau nous dit que la demande de certificat d'autorisation pour cet aménagement nous sera présentée sous peu. Des travaux d'aménagement du fond de la cellule à l'Est du décret du secteur Nord (89-2004) sont terminés, la couche de matériel drainant (sable) et les drains ont été installés. Il reste seulement un nivellement à terminer. Une tranchée a été fait en bas de talus au nord du décret du secteur Est (cellule E1 à E4). Un drain y sera installé pour capter plus efficacement le biogaz et le condensat dans ce secteur. M Viau nous dit que les travaux finaux pour cet aménagement devraient débuter lors de la semaine du 21 février. Sur le front de déchet une clôture métallique (grillage) est installée provisoirement pour réduire le transport éolien des déchets. Il y a avait moins de déchets (morceaux de plastique) dans les arbres du boisé à l'Est du secteur Est, cependant comme mentionné à M. Viau tous ces déchets devront être retirés lorsque les conditions météorologiques le permettrons. Un merlon a été mis en place à l'est et au nord, en partie, du décret 89-2004. Ce merlon servira comme moyen de rétention des déchets, lixiviat et des eaux de surface (pluie) qui pourrait résurger de la masse de déchets lors du remplissage de la cellule. Il sera terminé sous peu, seulement des travaux de profilage seront nécessaires quand les sols seront dégelés. Le Bassin de rétention des eaux de surface, au Sud-Est du secteur Est, est encore à l'état de conception (travaux d'excavation non débutés), j'ai rappelé à M. Viau que ce bassin doit être prêt pour le 15 mars 2005. M. Viau me dit que les travaux d'aménagements pour ce bassin prendront environ une semaine lorsque les plans seront disponibles.

4. RECOMMANDATION(S)

Je recommande de :

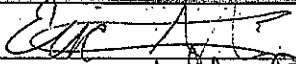
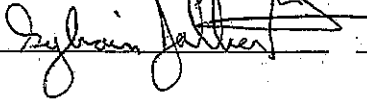
- Faire un suivi serré des entrées des matières résiduelles pour le respect du décret 89-2004 ;
- Faire un suivi pour le bassin de rétention des eaux de surface au Sud-Est du secteur Est si la construction et la réalisation est complété avant la fonte des neiges du printemps 2005 ;
- Vérifier lors de l'inspection de mars 2005 si les activités de recouvrement final sont terminés dans le secteur Est cellule E-7 et E-5 ;
- Faire un suivi, lors de l'inspection de mars 2005, si la quatrième torchère de la centrale électrique est fonction ;
- Faire un suivi, lors de l'inspection de mars 2005, si le drain au nord du décret du secteur Est (bas de talus cellule E1 à E4), pour capter plus efficacement le biogaz et le condensat dans ce secteur, est installé et en fonction ;
- Prendre une mesure, lors de l'inspection mars 2005, afin de vérifier si la longueur totale du Sud au Nord du décret 89-2004 est respectée ;
- Faire un suivi, lors de l'inspection de mars 2005, sur une dizaine de puits de captage du biogaz afin de vérifier leurs bon fonctionnement et sur les points hors normes en septembre et décembre 2004.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7522-14-01-00004-00

DATE DE RÉDACTION : 9 mars 2005

SAGIR N/INTERVENTION : 300207519

5- IDENTIFICATION	
RÉDIGÉ PAR : <i>Eric Gauthier</i>	 05-03-09
VÉRIFIÉ PAR : <i>Sylvain Jalbert</i>	
COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :	

Nom : BFI-UTL Ltée

Municipalité : Terrebonne

Date : 18 février 2005

N/D : 7522-14-01-00400-00

Photo # : 1

Référence photo : 001. jpg

Note :

Photo montrant la prise de l'échantillon d'azote ammoniacal à la sortie du bassin # 03 du traitement du lixiviat.

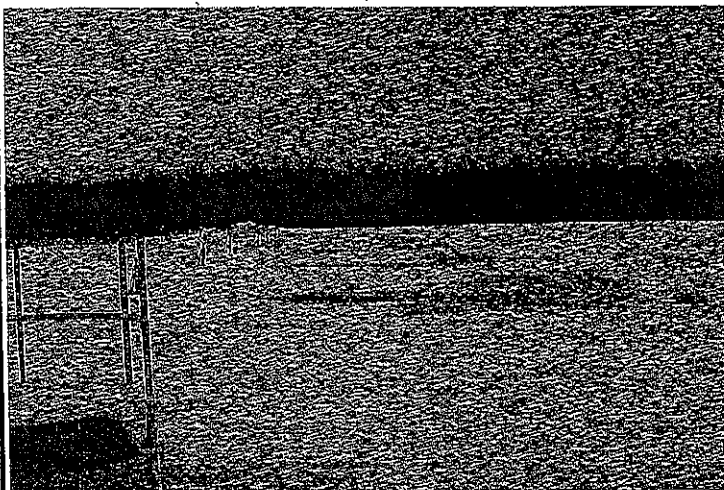
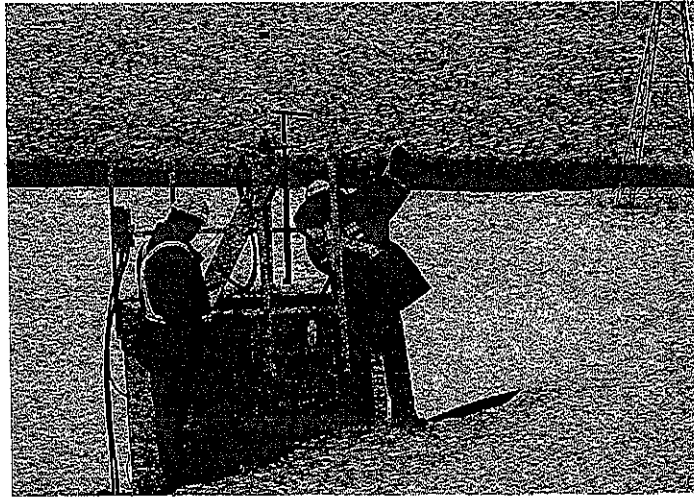


Photo # : 2

Référence photo : 002. jpg

Note :

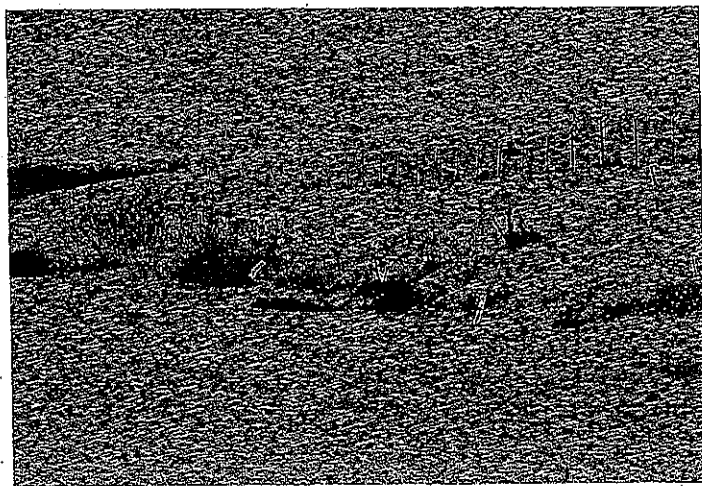
Photo montrant les aérateurs en fonction dans le bassin # 02 du traitement du lixiviat.

Photo # : 3

Référence photo : 003.jpg

Note :

Photo montrant l'entrée du lixiviat non traité au bassin # 01 du traitement du lixiviat.



Photographié par : Eric Gauthier ..

Nom : BFI-UTL Ltée

Municipalité : Terrebonne

Date : 18 février 2005

N/D : 7522-14-01-00400-00

Photo # : 4

Référence photo : 004. jpg

Note :

Photo montrant la quatrième torchère (flamme invisible) qui entrera en fonction au cours de la semaine du 21 février 2005, selon M. Viau. Les travaux de raccordement étaient en cours lors de cette inspection.

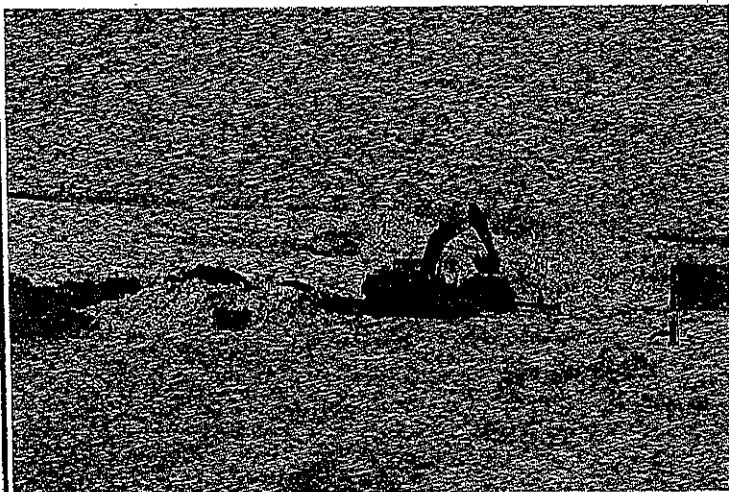
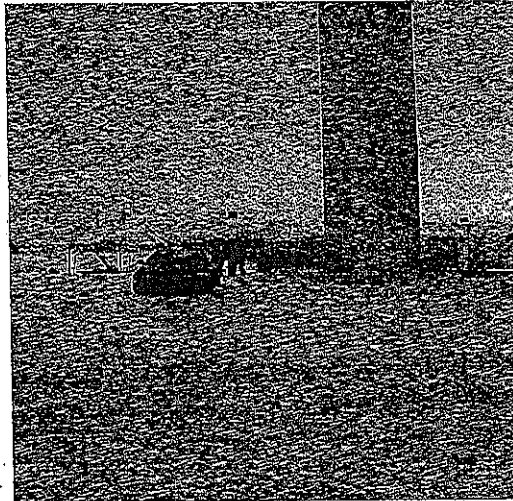


Photo # : 5

Référence photo : 008. jpg

Note :

Photo montrant le secteur où la valve iv-312 était fermée pour prolonger la tuyauterie pour le captage du biogaz dans le secteur E7 du secteur Est. Le recouvrement final de ce secteur sera terminé sous peu.

Photo # : 6

Référence photo : 009.jpg

Note :

Photo montrant le prolongement de la tuyauterie de la valve iv-312 dans le secteur E7 du secteur Est.



Photographié par : Eric Gauthier

Nom : BFI-UTL Ltée

Municipalité : Terrebonne

Date : 18 février 2005

N/D : 7522-14-01-00400-00

Photo # : 7

Référence photo : 012. jpg

Note :

Photo montrant le bassin où le lixiviat du décret 89-2004 et les eaux du bassin de compostage seront acheminés. La sortie (tuyau) sera reliée à une station de pompage et les eaux seront acheminées, par tuyauterie, vers le bassin # 01 du traitement du lixiviat. Une demande de certificat d'autorisation nous parviendra sous peu.

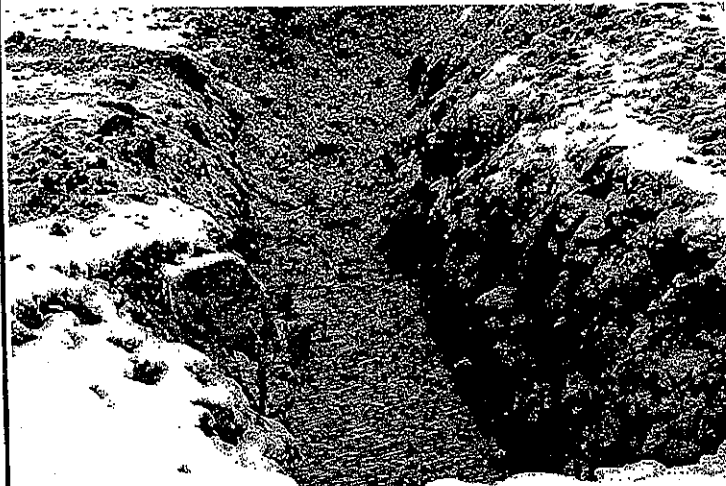
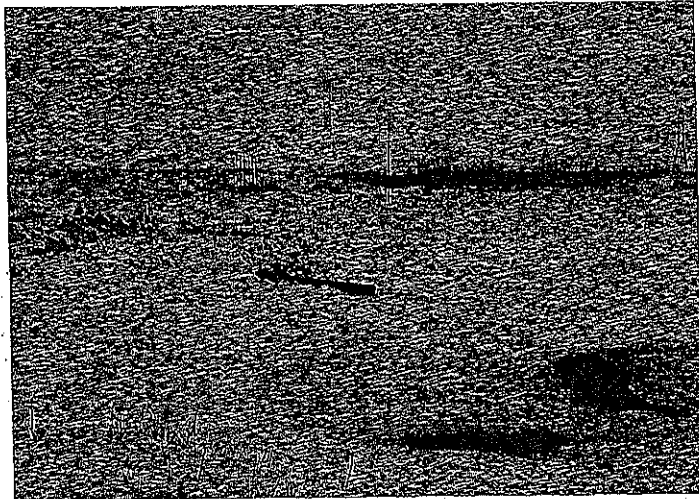


Photo # : 8

Référence photo : 016. jpg

Note :

Photo montrant la tranchée de disposition pour les déchets internationaux.

Photo # : 9



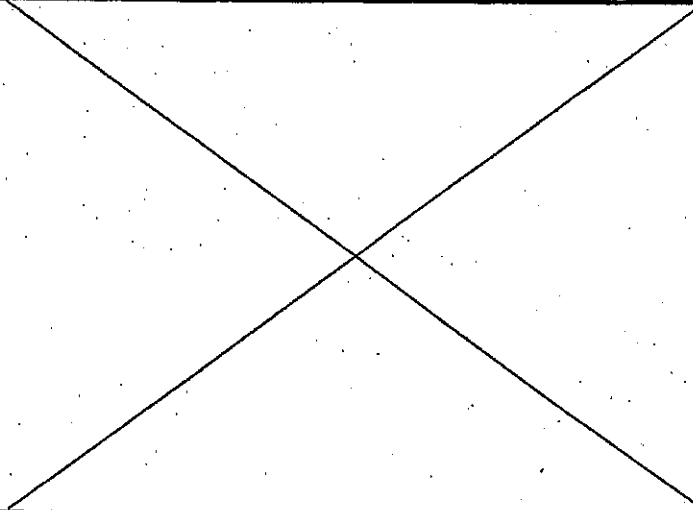
Référence photo : 024.jpg

Note :

Photo montrant le front de déchet pour le décret 89-2004.



Photographié par : Eric Gauthier

Nom : BFI-UTL Ltée		Municipalité : Terrebonne	
Date : 18 février 2005		N/D : 7522-14-01-00400-00	
<p><u>Photo # : 10</u> Référence photo : 026. jpg Note :</p> <p>Photo montrant le front de déchet pour le décret 89-2004.</p>			
		<p><u>Photo # : 11</u> Référence photo : 029. jpg Note :</p> <p>Photo montrant l'excavation de l'argile dans la partie ouest du décret 89-2004.</p>	
<p><u>Photo # :</u> Référence photo : .jpg Note :</p> <p>Aucune photo.</p>			

Photographié par : Eric Gauthier